

Monsieur le Président de la République
Palais de l'Elysée
55 rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris

Nantes, le 26 novembre 2008

Objet : identifiant régional du SIV
PJ : *annexe 1*, le « Gwenn-ha-Du »
annexe 2, la recommandation du Haut Commissaire
pour les minorités nationales de l'O.S.C.E.

Copie de nos courriers adressés à :

- Madame la Ministre de l'Intérieur
- Madame la Secrétaire d'État chargée des Droits de l'Homme.

Monsieur le Président,

C'est en notre qualité de citoyens français et européens que nous nous permettons d'attirer votre attention et sollicitons votre intervention pour que le visuel des nouvelles plaques d'immatriculation des véhicules terrestres à moteur respecte les vraies identités régionales.

En effet, fin octobre, dans le cadre de la présentation des modalités pratiques de mise en place des nouvelles immatriculations automobiles applicables à compter de janvier 2009, le ministère de l'Intérieur a fait connaître l'obligation pour les automobilistes d'apposer sur leurs plaques un numéro de département choisi librement et le logo de la région administrative correspondante, afin que chaque Française et Français puisse **afficher ses racines**.

Comme vous le savez, le 13 octobre 2006, le conseil régional de Bretagne a pour sa part délibéré, en assemblée plénière et à l'unanimité, afin que son identifiant régional sur les plaques d'immatriculation soit le Gwenn ha Du.

Ce drapeau symbolise depuis le siècle dernier la Bretagne dans son intégralité historique avec ses cinq départements — Ille-et-Vilaine 35, Finistère 29, Côtes-d'Armor 22, Morbihan 56 et Loire-Atlantique 44 (*voir en annexe*).

La très grande majorité des habitants de Loire-Atlantique est attachée à ses racines et connaît l'histoire de sa région. Elle sait pertinemment que son département fait partie intégrante de la Bretagne depuis le X^e siècle et ce, bien qu'en 1941, le gouvernement de Vichy ait décidé de le placer dans un autre territoire.

Permettez-nous, Monsieur le Président, de rappeler quelques-uns des évènements qui marquent la pérennité bretonne de la Loire-Atlantique et la volonté de ce département de retrouver sa région d'origine :

Sous l'impulsion de M. Valéry Giscard d'Estaing, alors Président de la République, les Bretons ont approuvé et mis en pratique, dès 1978, sur les cinq départements bretons, la Charte culturelle de Bretagne.

M. Jacques Chirac, alors Président de la République, confirma cette réalité par un courrier du 13 mars 2002 : « *Il est incontestable que la Loire-Atlantique est bretonne aux plans historique et culturel. Cette dimension de son identité doit être sans nul doute confortée si ses habitants en manifestent le désir...* » .

Le conseil régional de Bretagne et le conseil général de Loire-Atlantique ont voté à l'unanimité des voeux pour la réunification de la Bretagne (sessions plénières du conseil général de Loire-Atlantique en juin 2001 et du conseil régional de Bretagne en octobre 2004). Les élus locaux sont donc pleinement conscients de cette attente populaire.

En octobre dernier, M. Jean-Luc Harousseau, président UMP du conseil régional des Pays de la Loire de 2002 à 2004, reconnaissait sans hésitation que « les Nantais sont des Bretons » et ne s'opposait pas à cette reconnaissance (débat télévisé du 24 octobre 2008 sur Télénantes).

De nombreuses actions associatives et des manifestations ont eu lieu pour rappeler la revendication des habitants de Loire-Atlantique en faveur de la réunification à la Bretagne. La manifestation la plus récente a eu lieu le samedi 20 septembre dernier à Nantes, rassemblant 10 000 personnes.

Par conséquent, nous souhaitons que les habitants de Loire-Atlantique puissent apposer le drapeau breton sur leurs plaques d'immatriculation tout comme les Bretons des quatre autres départements de notre région.

C'est bien sûr au Président de la République française — mais aussi au principal artisan du Traité de Lisbonne et de la modification de la constitution française en faveur des langues régionales minoritaires — que nous souhaitons nous adresser, pour attirer son attention sur une décision discrétionnaire, contraire aux valeurs défendues par l'Union européenne, et la Charte des Droits fondamentaux.

Espérant avoir attiré votre attention sur l'intérêt de respecter l'engagement du ministère de l'Intérieur de « pouvoir afficher ses racines » par le biais des plaques d'immatriculation, point qui nous touche particulièrement,

Nous vous assurons, Monsieur le Président, de notre très haute considération et vous prions de croire en nos sentiments français et européens les plus sincères.

Jean-Yves BOURRIAU

Paul LORET

Président de Bretagne Réunie

Secrétaire du Comité local nantais